



## Réunion du Comité Syndical

du 25 novembre 2010

CS - 6.05

### Modification tarifaire 2010

Le vingt cinquième jour du mois de novembre de l'année deux mil dix à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Mme. Alexia LAVALLEE

**S.I.V.O.M. :** M. André HELLE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**S.I.V.O.M. :** M. Daniel KUNTZ

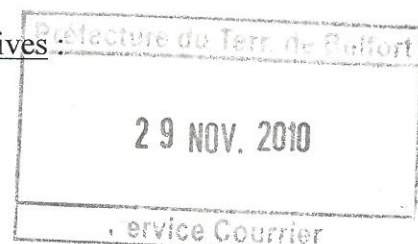
- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** M. Jean-Pierre SALVADOR

**S.I.V.O.M. :** NEANT

Le quorum est atteint : 10 présents



**Etaient excusés**

- Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Jean MONNIER

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Gérard GUYON donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER

**S.I.V.O.M.** : M. Christian RAYOT, Mme. Monique DINET

- Délégués suppléants :

**C.A.B.** : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

**S.I.V.O.M.** : MM. Claude GIRARD, Jacques ALEXANDRE



## Réunion du Comité Syndical

du 25 novembre 2010

### CS – 6.05 Modification tarifaire 2010

**RAPPORT**  
Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Président

Monsieur le Président rappelle que les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été arrêtés par délibération n° CS 4.06 du 2 décembre 2009.

Il souligne à ce propos qu'un tarif de 129 €, hors taxe et hors TGAP, a été adopté pour le traitement des ordures ménagères des producteurs autres que les collectivités membres du SERTRID, sauf marché ou convention spécifique.

Le constat a été fait que ce tarif, sensé permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles, s'avère finalement dissuasif. Dans ces conditions, le S.E.R.T.R.I.D, lorsqu'il est sollicité ou lorsqu'il entend se positionner, n'offre pas une alternative intéressante, pour les exploitants confrontés notamment à une situation d'urgence.

C'est pourquoi il est proposé au Comité Syndical de reconsidérer ce tarif précis, et de le ramener par exemple au niveau du tarif fixé pour les entités, soit 112 € la tonne, hors taxe et hors TGAP.

Ceci exposé,

**A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :**

- **ADOPTÉ** cette proposition ;
- **FIXE** ainsi à 112 € la tonne hors taxes et hors TGAP , le coût de traitement des ordures ménagères pour les producteurs autres que les collectivités membres du SERTRID, hors marché ou convention spécifique en cours d'application.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 25 novembre 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le \_\_\_\_\_ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 29 NOV. 2010



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Président

**Leouahdi Selim GUEMAZI**